

TOP GLIDE (500 ML)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 04/06/2020 Date de révision: 14/02/2020 Remplace la fiche: 15/03/2017 Version: 18.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : TOP GLIDE (500 ML)
Code du produit : 1220

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Lubrifiant

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Pro Part International
Molenakker 3
5953 TW Reuver - Nederland
T +31 (0) 77 476 2204
info@propart-international.com - www.propart-international.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol, catégorie 1 H222;H229
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Aérosol extrêmement inflammable.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Mentions de danger (CLP) : H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H229 - Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

TOP GLIDE (500 ML)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Phrases EUH : EUH208 - Contient isoeugénol, 2-Méthyl-2H-isothiazol- 3-one. Peut produire une réaction allergique.
UFI : 3RC3-20H9-E00R-Q9DV

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.
Contient des substances PBT/vPvB $\geq 0.1\%$ évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Description:
Mélange de substance active et de gaz propulseur.

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Butane	(N° CAS) 106-97-8 (N° CE) 203-448-7 (N° REACH) 01-2119474691-32	10 – 25	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280
Décaméthylcyclopentasiloxane substance de la liste candidate REACH (Decamethylcyclopentasiloxane (D5))	(N° CAS) 541-02-6 (N° CE) 208-764-9	10 – 25	Non classé
Propane	(N° CAS) 74-98-6 (N° CE) 200--827-9 (N° REACH) 01-2119486944-21	2,5 – 10	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280
ISOBUTANE (CONTAINING $\geq 0.1\%$ BUTADIENE (203-450-8))	(N° CAS) 75-28-5 (N° CE) 200-857-2 (N° REACH) 01-2119485395-27		Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Permettre au sujet de respirer de l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau : Le produit n'est pas considéré comme irritant pour la peau.
Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées.
Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Pas d'informations complémentaires disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. dioxyde de carbone. mousse anti-alcool. poudre sèche.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

TOP GLIDE (500 ML)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Eloigner le public.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Protection complète du corps.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Aucun rejet de substances dans les eaux usées. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Ne laissez pas le produit pénétrer les égouts ou se mélanger aux eaux de surface ou souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Assurer une ventilation d'air appropriée.

Procédés de nettoyage : Ne pas rincer à l'eau ou à des agents nettoyants aqueux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination". Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Prévoir une aspiration et/ou ventilation adéquate. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Tenir au frais. Les dispositions gouvernementales concernant le stockage des emballages de gaz comprimé doivent être respectées.

Informations sur le stockage en commun : Les dispositions gouvernementales concernant le stockage des emballages de gaz comprimé doivent être respectées.

Lieu de stockage : Tenir au frais. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Protéger de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

TOP GLIDE (500 ML)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Butane (106-97-8)

UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

IOELV TWA (mg/m ³)	1900 mg/m ³
IOELV TWA (ppm)	800 ppm
IOELV STEL (mg/m ³)	3800 mg/m ³
IOELV STEL (ppm)	1000 ppm

Propane (74-98-6)

UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

IOELV TWA (mg/m ³)	1800 mg/m ³
IOELV TWA (ppm)	1000 ppm

ISOBUTANE (CONTAINING >= 0.1 % BUTADIENE (203-450-8)) (75-28-5)

UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

IOELV TWA (mg/m ³)	2400 mg/m ³
--------------------------------	------------------------

Méthode de monitoring

Méthode de monitoring	Pas de données supplémentaires, voir chapitre 7.
-----------------------	--

Indications complémentaires : La base de l'information est les données qui étaient valides lors de la compilation.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié. (EN-13034/6)

Protection des mains:

Gants résistants aux solvants. Choisissez le matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des degrés de perméation et de la dégradation. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Dans la mesure où le produit est constitué de plusieurs substances, la durabilité du matériau des gants ne peut pas être estimée et doit être testée avant utilisation

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
	Caoutchouc nitrile (NBR)	5 (> 240 minutes)	>0,5 mm		

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de protection.			EN 166

TOP GLIDE (500 ML)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. (EN-13034/6)

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
	ABEK, Type P2		

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Gaz
Couleur	: Selon la spécification du produit.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: -44,5 °C
Point d'éclair	: -97 °C
Température d'auto-inflammation	: Le produit ne s'enflamme pas tout seul.
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Pas utilisable.
Pression de vapeur	: 5000 hPa @ 20°
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 0,858 g/cm ³ @ 20°C
Solubilité	: Non miscible/Pratiquement non miscible. Eau: 65,6 % Solvant organique:20,7 %
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif, mais la formation de mélanges air / vapeur explosifs est possible.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: 1,5 vol %
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: 10,9 vol %

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 284,4 g/l Teneur en COV CH : 20,65 %
Contenu solide	: 0,4%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

TOP GLIDE (500 ML)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

10.2. Stabilité chimique

Aucune dégradation lorsqu'il est utilisé comme indiqué.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité aiguë (cutanée)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

TOP GLIDE (500 ML)

Persistance et dégradabilité	Pas d'informations complémentaires disponibles.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

TOP GLIDE (500 ML)

Potentiel de bioaccumulation	Pas d'informations complémentaires disponibles.
------------------------------	---

TOP GLIDE (500 ML)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.4. Mobilité dans le sol

TOP GLIDE (500 ML)

Mobilité dans le sol	Pas d'informations supplémentaires disponibles
----------------------	--

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

TOP GLIDE (500 ML)

Résultats de l'évaluation PBT	Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB
-------------------------------	---

Composant

Décaméthylcyclopentasiloxane (541-02-6)	Cette substance/mélange remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance/mélange remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII
---	---

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	: Pas d'informations complémentaires disponibles.
Indications complémentaires	: Ne pas rejeter non dilué ou en grande quantité dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou les eaux usées.
WGK (Classe de danger pour l'eau)	: 1 faible risque pour les organismes aquatiques (1 D)(Auto-classification)
Indications complémentaires	: Ne pas rejeter non dilué ou en grande quantité dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou les eaux usées.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Ne pas rejeter dans les égouts. Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Code HP	: HP3 - "Inflammable": <ul style="list-style-type: none">— déchet liquide inflammable: déchet liquide ayant un point d'éclair inférieur à 60 °C ou déchet de gazoles, carburants diesel et huiles de chauffage légères dont le point d'éclair est > 55 °C et ≤ 75 °C;— déchet solide ou liquide pyrophorique inflammable: déchet solide ou liquide qui, même en petites quantités, est susceptible de s'enflammer en moins de cinq minutes lorsqu'il entre en contact avec l'air.— déchet solide inflammable: déchet solide qui est facilement inflammable, ou qui peut provoquer ou aggraver un incendie en s'enflammant par frottement.— déchet gazeux inflammable: déchet gazeux inflammable dans l'air à 20 °C et à une pression normale de 101,3 kPa;— déchet hydroréactif: déchet qui, au contact de l'eau, dégage des gaz inflammables en quantités dangereuses;— autres déchets inflammables: aérosols inflammables, déchets auto-échauffants inflammables, peroxydes organiques inflammables et déchets autoréactifs inflammables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
UN 1950	UN 1950	UN 1950	UN 1950	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
AÉROSOLS	AÉROSOLS	Aerosols, inflammable	AÉROSOLS	Non applicable

TOP GLIDE (500 ML)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Description document de transport				
UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1	UN 1950 Aerosols, inflammable, 2.1	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
2.1	2.1	2.1	2.1	Non applicable
				Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Avertissement concernant les aérosols

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5F

Quantités limitées (ADR) : 1I

Quantités exceptées (ADR) : E0

Code de restriction en tunnels (ADR) : D

Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 1 L

Quantités exceptées (IMDG) : E0

N° FS (Feu) : F-D

N° FS (Déversement) : S-U

Catégorie de chargement (IMDG) : Aucun(e)

Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW1, SW2

Tri (IMDG) : SG69

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E0

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : 5F

Quantités limitées (ADN) : 1 L

Quantités exceptées (ADN) : E0

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Code IBC : Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

TOP GLIDE (500 ML)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
70.	Décaméthylcyclopentasiloxane	Octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) ; Décaméthylcyclopentasiloxane (D5)
3.	TOP GLIDE (500 ML)	Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008

Contient une substance de la liste candidate REACH à une concentration $\geq 0.1\%$ ou avec une limite spécifique plus basse:

Decamethylcyclopentasiloxane (D5) (EC 208-764-9, CAS 541-02-6)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 284,4 g/l Teneur en COV CH : 20,65 %
Autres informations, restrictions et dispositions légales : Quantité seuil (tonnes) pour les applications des exigences relatives aux dispositifs à bas seuil: 150 t. Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives aux dispositifs à seuil élevé: 500 t.

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

Seveso Indications complémentaires : P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
Aérosols «inflammables» de catégorie 1 ou 2, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1

15.1.2. Directives nationales

Klasse NK : 10 - < 25 %

Klasse Wasser : 50 - < 75 %

Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid : 1 - Enuméré dans la Liste Noire
SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA	Association internationale du transport aérien
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique

Sources des données : Ces données sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, ils ne garantissent pas les propriétés du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Flam. Gas 1	Gaz inflammables, catégorie 1
Flam. Gas 1A	Gaz inflammables, catégorie 1A

TOP GLIDE (500 ML)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Press. Gas (Comp.)	Gaz sous pression : Gaz comprimé
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.